



REPUBLIQUE DU SENEGAL  
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

MINISTERE DE L'EDUCATION

N° 2008 110334 8

du Registre de contrôle de l'année

OPTION FRANCAISE

BREVET



1662917172110334

DE FIN D'ETUDES MOYENNES

JURY:73

LE MINISTRE DE L'EDUCATION

Vu la Constitution,  
Vu le décret n° 84-990 du 11 Septembre 1984 portant création et organisation de l'examen du Brevet de Fin d'Etudes Moyennes (B.F.E.M.) modifié par le décret n°2004-912 du 13 Juillet 2004  
Vu le procès-verbal en date du 28/07/2008 de la commission d'examen  
du Centre de *KABILINE* (Session de juillet 2008)  
délivre le BREVET DE FIN D'ETUDES MOYENNES (B.F.E.M.)

à **M DAOUA MANE**

né (e)

05/11/1988

, à

**KATABA 2**

Signature du titulaire

Fait à Dakar, le 05 Le Ministre 2017  
pour le ministre de l'éducation  
et par délégation  
Le Directeur des examens  
et concours

AMADOU MOCTAR NDIAYE